



**COMMUNE DE VERNOUX-EN-VIVARAIS**

**INFORMATION SUR LE PROCHAIN RENOUVELLEMENT DES MEMBRES**

**NOMMÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Information donnée en application des articles L.123-6 et R.123-11 du code de l'action et des familles.

Le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Vernoux-en-Vivarais se compose de huit membres en plus du Maire, qui est président de droit. Quatre membres sont élus par le conseil municipal, et quatre autres nommées par le Maire. Ces personnes sont désignées pour la durée de la mandature municipale.

Conformément à l'article L.123-6 précité, doivent figurer parmi les membres nommés :

- Un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Un représentant des associations familiales,
- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département,
- Un représentant de associations de personnes handicapées du département.

Le renouvellement du conseil d'administration doit être effectué dans les deux mois qui suivent le renouvellement du conseil municipal. C'est la raison pour laquelle les associations précitées sont invitées à formuler des propositions concernant leurs représentants. Ces propositions devront être adressées à Madame le Maire, au plus tard le 24 avril 2026.

En ce qui concerne les associations familiales, les propositions doivent être présentées par l'union départementale des associations familiales.

Les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, les associations de retraités et de personnes âgées et les associations de personnes handicapées doivent proposer au maire une liste comportant, sauf impossibilité, au moins deux personnes les représentant.

Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Le présent avis est diffusé par affichage en Mairie, et par insertion sur le site internet de la Commune de Vernoux-en-Vivarais.

**Fait à Vernoux-en-Vivarais,  
le 21 mars 2026.**

**Martine FINELS,  
Maire de Vernoux-en-Vivarais.**

